



Gemeng Noumer

## CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **lundi, le 6 juillet 2026 à 18:00 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

### En séance publique :

1. Approbation de titres de recettes de l'exercice 2025
2. Subsidés accordés aux sportifs méritants
3. Approbation de l'organisation scolaire pour l'année scolaire 2026/2027
4. Approbation de la convention relative au Club Senior « Uelzechtdall » pour l'année 2026
5. Modification de crédits budgétaires (crédits supplémentaires et nouveaux)
6. Confirmation d'un règlement de circulation urgent à caractère temporaire à Cruchten - Rue de l'Alzette (CR 115) et Rue Principale (CR 123)

Nommern, le 26 juin 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal  
Laurent REILAND  
(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre  
Sophie DIDERRICH